



Droits des actionnaires s/ capitaux propres "autres réserves"

Par isa59, le 04/07/2016 à 07:39

Bonjour,

Ma question concerne le devenir des fonds mis en réserves facultatives au comptes "autres réserves" en cas de décès d'un des actionnaires dirigeant d'une SA.

Chaque année, par décision en AG ordinaire, le bénéfice de la SA est affecté en partie :

- à titre de dividendes versés aux actionnaires
- et le solde est en totalité versé au comptes "autres réserves", constituant les capitaux propres de la SA

Je voudrais savoir si les capitaux propres sont bien des ressources de l'entreprise qui appartiennent aux actionnaires et s'ils conservent donc un droit sur ces capitaux propres, en cas de cessation d'activité de la SA ou autres...

Notamment, en cas de décès d'un actionnaires, comment cela se passe-t-il ? les héritiers de l'actionnaire décédé ont-ils des droits à faire valoir sur une partie de ces capitaux propres et ces "autres réserves"?

D'avance merci pour les informations et les explications que vous pourrez me donner
Dans l'attente, bien sincèrement
Isa BF